

ACTION PARENTS

Revue de la Fédération des comités de parents du Québec
Vol.35, No 5 / Avril 2011

FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

Pour sortir du brouillard... 3

La politesse et la bienséance 6

Des messages qui parlent aux JEUNES 8



Vol.35, N°5
Avril 2011

Action Parents

Cette revue s'adresse aux parents impliqués dans les instances de participation du monde scolaire ainsi qu'à tous les parents du Québec.

Pour vous abonner à Action Parents électronique, remplissez le formulaire que vous trouverez sur notre site : www.fcpq.qc.ca/fr/pub/revue.htm

Éditrice

Lyne Deschamps

Rédacteur en chef

David Lemelin

Équipe de rédaction

Yvan Ouellet

Hélène Allard

Marie Franciscus

Graphisme

Maude Teasdale

Les opinions exprimées dans les articles rédigés par les collaborateurs n'engagent qu'eux mêmes.

La FCPQ autorise la reproduction des textes à condition d'en mentionner la source.

Fédération des comités de parents du Québec
2263, boul. Louis XIV
Québec (Québec) G1C 1A4

Téléphone : 418 667-2432 ou
1 800 463-7268

Courriel : courrier@fcpq.qc.ca

Internet : www.fcpq.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

ISSN 1920-7069

MOT DU PRÉSIDENT

Chers parents,

Voici le plus récent numéro de notre revue Action Parents. Nous avons cru bon y consacrer un article de fond à propos des frais exigés aux parents. L'idée est intéressante, non pas seulement parce que nous savons, à la FCPQ, que ces questions nous sont régulièrement posées, mais aussi parce que le moment choisi pour vous en parler est tout à fait pertinent.

En effet, c'est bientôt le moment de l'année où la liste des fournitures scolaires et des frais chargés aux parents est soumise au conseil d'établissement. Il est donc encore temps pour vous, les parents, de poser des questions et de proposer des changements, le cas échéant. Notre article vous donnera des balises très utiles. Car, oui, vous avez votre mot à dire à ce sujet!

Dans ce numéro, vous lirez également avec plaisir la chronique de notre directeur d'école, Yvan Ouellet, qui s'intéresse cette fois à un programme scolaire sur la politesse et la bienséance. Il en a personnellement constaté les bienfaits!

Aussi, vous lirez un article préparé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui parle de campagnes menées auprès des jeunes pour valoriser l'éducation ainsi que la lecture, dont celle très réussie mettant en vedette l'amusant prof Laurier.

Madame Hélène Allard, de Parcours Réussite, nous parle d'un livre intitulé «Parents gros bon sens» qui fournit des outils aux parents qui cherchent à modifier les comportements perturbateurs de leur enfant.

Enfin, la Croix-Rouge nous donne quelques conseils de sécurité à propos du vêtement de flottaison individuel, histoire de se préparer aux plaisirs aquatiques qui accompagneront l'été, lorsqu'il sera enfin des nôtres...

Bonne lecture!



François Paquet
Président FCPQ

Frais chargés aux parents Gratuit ou pas, là est la question...

par David Lemelin



L'éducation est gratuite au Québec... pas tant que ça, diront bien des parents! Et pour cause: dans les faits, les services scolaires obligatoires sont gratuits. Pour tout le reste, les frais exigés aux parents sont importants. C'est la raison pour laquelle il vaut la peine de s'y intéresser à ce moment de l'année scolaire puisque c'est autour du mois de mai, ou au début juin, que les listes sont soumises au conseil d'établissement. Il est donc pleinement le temps de mettre le nez dans VOS affaires...

Les parents ont leur mot à dire!

Sachez d'abord qu'il est tout à fait normal, et même souhaitable, que les parents disent ce qu'ils pensent de la liste des fournitures scolaires et autres frais qui leur est soumise. De l'avis du président de la Fédération des comités de parents du Québec, monsieur François Paquet, les parents ont effectivement leur mot à dire: «Moi, j'ai vraiment réussi à faire baisser des frais. Ça vaut la peine de poser des questions. De s'impliquer.»

Monsieur Paquet cite cet exemple: « Dans le passé, j'avais pris l'initiative de ramasser les listes de matériel de toutes les écoles de ma commission scolaire. Une quarantaine au total. J'ai comparé les listes... et je me suis aperçu que ça pouvait varier du simple au triple entre les écoles! J'ai donc présenté ça au comité de parents et ça a soulevé une tonne de questions. Les parents ne comprenaient pas

pourquoi ils devraient payer trois fois plus que leur voisin. C'est donc parce qu'on en a parlé que les choses ont changé. On s'est servi de notre pouvoir! »

Évidemment, pour le président de la FCPQ, il n'est pas question ici de Croisade ou de guerre contre qui que ce soit. « Certains peuvent être intimidés ou encore être fâchés de la situation. Il y a la manière de poser les questions. Pas le poing sur la table, mais n'ayez pas peur d'exiger des réponses. Tout est dans la manière », insiste monsieur Paquet.

« Ça vaut la peine de poser des questions »

Gratuit ou pas?

Il faut savoir qu'il appartient au ministre de s'assurer que le principe de la gratuité scolaire est compris et interprété de la même façon partout au Québec, et ce, dans le respect de l'autonomie et des responsabilités que la Loi sur l'instruction publique confie aux différentes instances, les écoles et les conseils d'établissement.

En principe, les manuels et objets qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs des programmes doivent être mis à la disposition des élèves par les commissions scolaires (art. 16).

Il y a un mais... Mais la Loi prévoit des exceptions. La commission scolaire peut exiger des frais lorsque:

- Les documents dans lesquels les élèves dessinent ou découpent et qui ne sont pas réutilisables;

- Les crayons, papiers et autres objets de même nature qui, en vertu de la loi, ne sont pas considérés comme du matériel didactique.

François Paquet résume en disant que « tout le matériel autre que didactique se retrouve sur la liste soumise au conseil d'établissement. On ne doit donc pas y retrouver de dictionnaire, de livres, ni de grammaire. On peut suggérer que ce serait une bonne idée d'avoir un dictionnaire à la maison, mais on ne peut l'exiger. On ne peut que proposer une liste de matériel que l'on va détériorer à l'usage: des cahiers dans lesquels les enfants écrivent, dessinent ou découpent, des crayons, gomme à effacer... ce genre de choses. »



Quelques cas classiques...

Voici ce que répond monsieur Paquet à propos de ces différents cas, classiques, qui reviennent presque chaque année dans les écoles:

La calculatrice à affichage graphique

« Au secondaire, les calculatrices graphiques, c'est un item important. Mais on ne peut plus en exiger l'achat. Suite aux pressions de la Fédération des comités de parents, on a accepté de les fournir gratuitement en les prêtant ou en exigeant un dépôt, remis en fin d'année. Au fond, on ne peut obliger les parents à l'acheter parce que la calculatrice à affichage graphique est obligatoire, c'est prévu au programme de mathématiques. Or, la loi dit que si un objet est requis pour un cours, c'est considéré comme du matériel didactique. On doit donc le fournir gratuitement. »

Les balles de tennis

« Certains endroits suggèrent de mettre des balles de tennis aux chaises pour diminuer le bruit. Il faut faire attention à ce que ce ne soit pas des balles neuves. Encore là, ils ne peuvent en exiger l'achat, toutefois, l'Association des orthophonistes a fait des études qui prouvent que ça aide les élèves en difficulté d'apprentissage parce que ça réduit le bruit de manière appréciable dans les classes. »

Les marques...

« On ne peut exiger des marques, comme les fameux crayons Prismacolor. Par contre,

« Parents du Québec, impliquez-vous! »

on peut expliquer pourquoi on privilégie une certaine marque. Par exemple, on favorise telle marque de crayons de plomb parce que les enseignants se sont rendu compte que c'est plus durable à l'usage. Mais le parent n'est quand même pas obligé de l'acheter. »

Les photocopies

« On explique que, souvent, ça évite d'avoir à acheter deux ou trois cahiers d'exercices. On prend des ententes avec les éditeurs, on fait des photocopies et ça coûte moins cher aux parents. Mais pour savoir ça, il faut poser les questions au conseil d'établissement. Les parents doivent le faire. »

La surveillance le midi

« Ce qu'il faut savoir concernant les frais pour la surveillance du dîner, la règle est très simple: ça doit s'autofinancer. Ce n'est pas un service qui sert à faire des profits. Donc, pour les dîneurs qui ne sont pas au service de garde, il faut engager des surveillants. Les parents peuvent poser des questions sur les choix qui sont faits. À partir du moment où on détermine combien de surveillants sont nécessaires, on prend le montant qu'ils coûtent et on le divise par le nombre d'élèves concernés. C'est tout. On ne doit pas surcharger pour faire des profits, ni en faire trop peu pour négliger la sécurité des enfants. Les parents ont leur mot à dire à ce sujet. D'ailleurs, beaucoup de commissions scolaires ont des politiques de frais maximum par famille, les parents peuvent poser des questions à ce propos. »



En conclusion

« Il faut évaluer les items soumis sur la liste et se servir de notre jugement. En posant des questions, on peut exiger, par exemple, qu'au moins 75% d'un cahier d'exercices soit utilisé. On fait en sorte que ce soit dans la résolution adoptée et on s'assure ainsi qu'on n'achète pas des cahiers qui ne serviront pas, explique monsieur Paquet. Un autre exemple, les sorties qui sont organisées par les services de garde. Le comité d'usagers du service de garde peut avoir son mot à dire là-dedans. Si un tel comité n'existe pas, il faut le créer. C'est en s'impliquant qu'on peut y arriver. Je le répète souvent, la solution est toujours la même : parents du Québec, impliquez-vous! »



GRATUIT

- Calculatrice graphique
- Flûte
- Dictionnaires
- Grammaires
- Romans

INACCEPTABLE

- Frais d'ouverture de dossier
- Frais d'inscription
- Frais d'admission
- Frais pour changement d'horaire
- Location obligatoire d'un cadenas
- Services dont l'enfant ne profite pas (ex: surveillance le midi)
- Pénaliser un élève dont les frais n'ont pas été acquittés par les parents, en refusant de lui donner son horaire, son matériel ou son bulletin.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La gratuité scolaire concerne également la formation professionnelle. Elle est prévue dans la LIP. Évidemment, il existe un minimum qui permet de se prévaloir de la gratuité scolaire:

Un résident du Québec doit s'inscrire, pour la durée de sa formation, à un minimum de 15 heures par semaine à moins que les cours qui lui manquent pour terminer sa formation ne nécessitent un nombre d'heures inférieur à ce minimum.

«Voulez-vous tu?»

*C'est ce qu'un jeune élève de 6e année m'a dit lorsque nous nous apprêtions à prendre l'autobus pour nous rendre en Nouvelle-Écosse pour un voyage de fin d'année:
« Voulez-vous tu que j'amène votre valise, monsieur Yvan? »
Cette magnifique petite phrase, qui en soi n'est pas bien construite, est le résultat d'un petit programme scolaire sur la politesse et la bienséance.*

Dans cette phrase utilisée, plusieurs éléments du programme sont présents :

- Témoigner du respect, par l'utilisation du vous
- User de bonnes manières, en étant serviable auprès d'une autre personne
- Établir des relations amicales, afin d'amadouer son directeur pour le voyage

Eh oui, ce jeune homme était un élément perturbateur dans une classe, mais le programme lui aura quand même permis d'apprendre certaines règles essentielles de la politesse et de la bienséance afin de mieux vivre en société.

Tout cela s'est passé durant l'année scolaire 2005-2006 à l'école primaire où j'y étais le directeur. C'est à la fin de l'année scolaire 2004-2005 que le déclic s'est fait.

En effet, c'est lors d'une sortie de fin de journée qu'un élève de 2e année passe devant moi

et me lance «Salut Yvan! » Je lui demande aussitôt de revenir me voir immédiatement. Il demanda s'il avait fait quelque chose de mal. « Bien sûr que non! » lui dis-je, « mais ta formule de salutations n'est pas correcte. »

Il me regarda et ses yeux semblaient me dire: « Mais, qu'est-ce qu'il veut que je lui dise? »

« Les résultats ont été concluants et ont permis à des jeunes d'en sortir grandis. »



Il se lança pour un « Salut monsieur Yvan? » Je lui dis non. « Salut monsieur Ouellet! » C'est à ce moment que j'ai compris que les règles de bienséance, de politesse, ne sont pas innées, mais bien enseignées.

Avec des membres de l'équipe-école, nous avons préparé un programme sur la bienséance et la politesse s'étalant sur toute

une année. Chaque mois, un thème (9 règles à respecter), subdivisé en sous-thème équivalant à un par semaine, était à travailler. Ce travail ne s'arrêtait pas à l'intérieur des murs de l'école. Un calendrier avait été remis aux parents pour qu'ils puissent poursuivre, à la maison, les enseignements de la bienséance. La communauté était mise à contribution également. En effet, à chaque début de mois, des élèves de l'école se rendaient à la radio locale afin d'annoncer le thème du mois et invitaient la population à faire de même. Les résultats ont été concluants et ont permis à des jeunes d'en sortir grandis..

Le premier ministre Charest, dans son discours inaugural, a annoncé qu'il fallait faire un retour à la bienséance et à la politesse dans toutes les écoles du Québec. C'est une annonce qui pourrait sembler banale, mais il en est tout le contraire.

C'est par de petits gestes comme celui-ci et des programmes comme nous avons instauré que notre société changera et que nous pourrons vivre dans un climat un peu plus respectueux que celui d'aujourd'hui.

La plus belle récompense de notre programme m'est venue d'un commerçant qui m'a dit et je le cite : «On sait de quelle école viennent certains jeunes, car en quittant notre magasin, ils nous disent toujours au revoir monsieur et merci! »

Vous aimeriez en savoir davantage sur le programme, n'hésitez pas à me contacter par courriel à politesse@hotmail.com

Il me fera plaisir d'essayer de vous aider.

par Yvan Ouellet



POUR MA FILLE, UN VACCIN CONTRE CERTAINS CANCERS? OUI, JE LE VEUX!



Pour en savoir plus, consultez le site www.msss.gouv.qc.ca/vaccination

Les infections au VPH toucheront trois femmes sexuellement actives sur quatre.

Une femme sur dix ayant eu un dépistage devra passer de nombreux examens cliniques désagréables et stressants en raison de ces infections.

Efficace et sécuritaire, le vaccin protège contre le cancer du col de l'utérus et d'autres cancers causés par des virus du papillome humain (VPH).

Gratuit, ce vaccin est donné aux filles de 4^e année du primaire et de la 3^e année du secondaire.

Santé
et Services sociaux
Québec 

35e congrès de la FCPQ

Ensemble, on fait la différence!

Le Congrès annuel arrive à grands pas! Un événement qui promet puisqu'il s'agit du 35e anniversaire de la FCPQ.

Aussi, la soirée d'ouverture sera un véritable hommage aux parents engagés à l'école, et ce, d'hier à aujourd'hui.

Réservez dès maintenant votre weekend du 3 et 4 juin. Vous vivrez alors un moment de ressourcement, de plaisir et de partage inégalé!

Chaque année, la FCPQ rassemble plus de 700 parents impliqués dans les structures scolaires du primaire et du secondaire de toutes les régions du Québec.

Cette année, le congrès se déroulera les 3 et 4 juin 2011, au Campus Notre-Dame-de-Foy, à Saint-Augustin-de-Desmaures (banlieue de Québec) sous le thème: 35 ans d'implication: Ensemble, on fait la différence!

Surveillez notre site Internet, plus de détails sur le congrès seront prochainement disponibles.



La réussite scolaire selon le prof Laurier

DES MESSAGES QUI PARLENT AUX JEUNES!

Dans le cadre de la stratégie L'école, j'y tiens !, des actions sont prévues pour valoriser l'éducation à l'échelle du Québec. L'une d'elles est la mise en œuvre d'une campagne de valorisation de l'éducation. Celle-ci a débuté au printemps 2010 sur le thème L'avenir s'écrit à l'école, faisons tous nos devoirs!, première phase de la campagne visait non seulement à souligner l'importance de l'éducation, mais aussi à mettre en lumière le rôle essentiel des parents dans la réussite scolaire des jeunes.

Toujours dans le cadre de cette campagne, des capsules Web destinées aux jeunes de 12 à 17 ans ont été mises en ligne. Elles mettent en vedette le prof Laurier, un des personnages de l'émission Les Pieds dans la marge, diffusée sur les ondes de Radio-Canada.

Dans ces nouvelles capsules, le prof Laurier, bien connu des adolescentes et adolescents, parle aux jeunes, avec beaucoup d'humour, de sujets tels que l'importance de l'effort, l'estime de soi, le sens que les jeunes peuvent donner à l'école ainsi que l'équilibre à conserver entre les différentes activités de la vie quotidienne. En l'espace de quelques semaines seulement, le prof Laurier a reçu plus de 92 000 visites! Nous vous invitons à consulter le site Web du

ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de visionner les capsules du prof Laurier en compagnie de vos enfants!

Ça a l'air bon ce que tu lis

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a mené, du 28 février au 25 mars, une campagne de communication qui visait à valoriser la lecture auprès des jeunes de 12 à 17 ans et à la rendre significative à leurs yeux. La stratégie retenue consistait à associer la lecture à la notion de plaisir et à faire réaliser aux adolescentes et adolescents qu'ils lisent beaucoup plus qu'ils ne le pensent, dans leur quotidien.

Pour ce faire, des capsules humoristiques (en français et en anglais) sous la forme d'infopublicités ont été mises en ondes à la télévision, dans les réseaux conventionnels ainsi que dans les réseaux spécialisés. Elles ont également été diffusées dans différents sites Web choisis en fonction de leur pertinence.

Un partenariat avec le réseau VRAK.TV a également été réalisé. VRAK.TV a offert à ses téléspectateurs, pendant quatre semaines, l'accès privilégié aux scénarios de quatre de ses émissions les plus populaires : *Une grenade avec ça*, *Il était une fois dans le trouble*, *Vrak la vie*, *Mort de rire*. Les jeunes pouvaient ainsi lire le scénario de l'émission une semaine avant sa diffusion.

Toutes les capsules sont disponibles sur le site Web du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Références:

www.mels.gouv.qc.ca/sections/reussitescolaire/index.asp?page=campagne

<http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=caalairbon>

L'AVENIR S'ÉCRIT À L'ÉCOLE FAISONS NOS DEVOIRS

NIR
RIT À
OLE.
TOUS
VOIRS.



En passant...

Le Roseau, tout neuf!

Souvenez-vous... En octobre 2009, l'école primaire le Roseau a été frappée par un incendie. Une dure épreuve... qui s'est terminée par un exemple remarquable de solidarité. Parents, enfants, enseignants, professionnels, commission scolaire... tous se sont mobilisés pour la cause. Bonne nouvelle : le 10 janvier dernier, 176 élèves sont enfin revenus dans leur école. Une école complètement neuve dont ils sont très fiers...

Voyez vous-même!



Soutenons nos enfants !

Participons au Grand rassemblement du 14 mai 2011

Parce qu'il faut répondre aux besoins de tous les élèves, ceux qui ont des difficultés comme ceux qui n'en ont pas, l'Assemblée nationale doit honorer ses engagements. Pour assurer la réussite de tous les élèves, dont les élèves en difficulté, il faut avoir des classes dont la composition est équilibrée. C'est une question d'égalité des chances et d'équité, une responsabilité que nous avons envers les enfants du Québec.

Rappelons-le à nos élus, cela doit constituer une priorité sociale !

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) invitent leurs membres et l'ensemble de la population à participer à un Grand rassemblement populaire qui se tiendra le 14 mai 2011 à compter de 11 h sur le parterre de l'Assemblée nationale, à Québec.





par **Hélène Allard, présidente**

Parcours réussite

Mieux comprendre son enfant pour mieux intervenir

PARENT GROS BON SENS

Et si vous vous étiez trompé depuis le début...

Si, avec les meilleures intentions du monde, vous aviez mal choisi vos interventions et qu'au lieu de motiver ou d'aider l'enfant à changer, vos actions l'incitaient à persister dans ses comportements perturbateurs?

« Ça fait cent fois que je le lui dis! Pourquoi ne change-t-il pas? »

« Je lui ai expliqué sur tous les tons que son comportement dérange tout le monde, on dirait qu'il s'en fout! »

« Les punitions n'ont aucun effet sur elle! On a beau l'envoyer à sa chambre, lui confisquer ce à quoi elle tien le plus, elle continue!

Il arrive que, malgré de bonnes interventions, un comportement indésirable persiste, s'incruste et semble vouloir s'enraciner... jusqu'à nous faire damner. Il arrive fréquemment, que pour une raison ou une autre, un enfant développe une mauvaise habitude ou encore que des disputes éclatent régulièrement sur le même sujet. En tant que parent, que fait-on? Bien des parents sont alors tentés d'augmenter la pression chez l'enfant, de monter le ton, ou d'embarquer dans une escalade de mesures punitives afin de le convaincre de changer son comportement. Et vous en tant que parent, changez-vous le vôtre ?

Mais pourquoi, parfois, les enfants se conduisent-ils mal?

Nancy Doyon, auteure du livre « Parent gros bon sens » et conférencière chez Parcours Réussite nous répond :

1- Parce que c'est « payant » !

Généralement, lorsqu'un enfant répète un comportement, c'est qu'il lui rapporte des gains à court ou moyen terme. On peut donc, à cette étape se demander : « Qu'est-ce que mon enfant GAGNE par son comportement? Que lui rapportent ses agissements? » De l'attention? Du pouvoir? La vengeance face au parent qui lui fait vivre une frustration?

2- Pour répondre à un besoin

Dans le même sens, est-ce que son comportement lui permet de répondre à un besoin important pour lui et auquel je n'aurais pas suffisamment répondu?

- Besoin de bouger, de dépenser son énergie, de s'amuser, de socialiser
- Besoin d'attention, de se sentir reconnu dans la famille, d'avoir une place bien à lui
- Besoin de plaire à ses amis, de se sentir intéressant
- Besoins de base : être aimé, dormir suffisamment, manger à sa faim
- Besoin de s'affirmer, de se détacher de ses parents, d'avoir du pouvoir, de décider

- Besoin de sécurité, d'un cadre clair, de bien connaître les limites

- Pour exprimer des émotions avec lesquelles il est coincé et qu'il ne sait pas exprimer autrement parce que c'est un enfant.

3- Parce que c'est un enfant...

Peut-être sommes-nous trop exigeants ou avons-nous des attentes irréalistes pour l'âge ou le tempérament de l'enfant? Laissons le temps aux enfants d'être des enfants! Tous les enfants sont en apprentissage et ont des défis à relever, ne l'oublions pas. Ses comportements peuvent donc traduire une inexpérience, un besoin de mieux comprendre son environnement ou encore le simple désir de s'amuser et d'avoir du plaisir...



« Et vous en tant que parent, changez-vous le vôtre? »

MON ENFANT DEVRAIT-IL PORTER UN VFI ?



Marie Franciscus

Étudiante au département d'études, loisir culture et tourisme de l'UQTR

« 73 % des personnes décédées lors de navigation récréative ne portaient de VFI »

Le VFI est l'acronyme pour désigner un vêtement de flottaison individuel. Il existe deux types de dispositifs de flottaison : le bien connu gilet de sauvetage, souvent en forme de trou de serrure, et le mystérieux vêtement de flottaison individuel (VFI). Une consigne à retenir : les deux peuvent vous sauver la vie si vous les portez correctement !

À quoi sert le VFI ?

Les vêtements de flottaison individuels (VFI) sont conçus pour maintenir la personne à la surface de l'eau et contribuer à sa survie. Ils sont plus confortables que les gilets de sauvetage parce qu'ils n'entravent pas les mouvements. Votre enfant veut aller faire du bateau avec son grand-père, par exemple, ou aller se baigner dans la piscine résidentielle de ses amis, mais il est à l'étape où il barbote et ne peut se maintenir à la surface de l'eau sans aide flottante. Il est donc essentiel pour sa sécurité de porter un VFI.

D'après le récent document intitulé Faits saillants sur les noyades et les autres décès liés à l'eau au Québec de 2000 à 2008, 73 % des personnes décédées lors de navigation récréative ne portaient de VFI et 7 % le portaient, mais de façon incorrecte (par exemple non attaché). C'est donc un élément de sécurité des plus importants.

Au Canada, il n'y a pas de dispositif de flottaison homologué pour les enfants pesant

Comment choisir le bon VFI ?

Vous pouvez trouver facilement des VFI dans les magasins de sport. Ils sont disponibles en plusieurs tailles, ainsi qu'en plusieurs couleurs.

Voici quelques points à retenir pour vous assurer de faire le bon achat :

- *Renseignez-vous sur le type de vêtement de flottaison le mieux adapté à l'activité que votre enfant souhaite pratiquer.
- * Vérifiez que le VFI comporte la mention approuvée par Transports Canada ou la Garde côtière canadienne.
- * Préférez un VFI de couleur vive pour être plus visible en cas de problème sur l'eau ou dans l'eau.
- * Lisez les étiquettes et choisissez la bonne taille. Celle-ci se détermine en fonction du tour de poitrine chez les adultes et du poids chez les enfants.
- * Vérifiez que le VFI est adapté à votre enfant



en tirant sur le col pour vous assurer qu'il ne remonte pas et n'entrave pas les mouvements ou sa respiration.

Notez que si vous ne pouvez attacher toutes les sangles, c'est que le VFI est trop petit. Si vous pouvez faire passer le VFI par dessus les oreilles de votre enfant, c'est qu'il est trop grand.

Une fois que vous aurez trouvé le vêtement de flottaison individuel adéquat, nous vous recommandons de le munir d'un ruban réflecteur et d'un sifflet en plastique.

N'oubliez pas que le port du VFI ne remplace jamais la surveillance d'un adulte.

IMPORTANT

20 livres et moins. Transports Canada recommande aux parents d'attendre que l'enfant pèse au moins 20 livres avant de l'emmener en bateau. Pour en savoir plus, visitez le site de Transports Canada au www.tc.gc.ca/securitemaritime/tp/tp511/menu.htm.

Vous aimeriez en savoir davantage sur le port du VFI, consultez le site web de la Croix-Rouge au www.croixrouge.ca. Vous souhaitez développer chez votre enfant des comportements sécuritaires, inscrivez-le à un cours du programme Croix-Rouge natation auprès d'un partenaire de formation de la Croix-Rouge en téléphonant au 1 877 356-3226.

Parcours réussite

Un passeport pour la vie!



Vous désirez organiser une **FORMATION**, une **CONFÉRENCE** dans votre milieu?
Parcours Réussite a ce qu'il faut !

POUR QUI?

- PARENTS
- ENSEIGNANTS
- INTERVENANTS
- ÉDUCATEURS EN CPE
- ÉDUCATEURS EN SERVICE DE GARDE SCOLAIRE

QUOI?

- ESTIME DE SOI
- MOTIVATION
- L'ÉDUCATION SEXUELLE CHEZ LES JEUNES
- À L'HEURE DES DEVOIRS ET LEÇONS
- L'ENTRÉE À LA MATERNELLE
- INTIMIDATION
- ENCADREMENT
- L'EFFORT ET LA RÉUSSITE
- TDAH
- APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

OÙ?

PARTOUT À TRAVERS LE QUÉBEC:

- CPE
- ÉCOLES
- COLLOQUES
- CONGRÈS
- ASSOCIATIONS
- ORGANISMES

Parcours Réussite est une entreprise issue de formateurs, de conférenciers et d'auteurs qui ont à cœur la réussite éducative et la persévérance des jeunes. Pour réaliser sa mission, l'entreprise a développé une expertise en accompagnement des parents et des intervenants dans tous les secteurs de l'éducation.

**HEUREUX DE VOUS ASSISTER DANS VOS
CAMPAGNES DE FINANCEMENT DEPUIS 33 ANS.
LAMONTAGNE, UNE ENTREPRISE D'ICI.**



Lamontagne

RÉALISEZ VOTRE RÊVE
ACHIEVE YOUR DREAM

1 800-567-3435
www.lamontagne.ca